



Compte rendu du Conseil Municipal lundi 23/02/2026

Présents : 9 - Jean-Paul Lardy, Maurice Boccard, Stéphanie Crévoulin, Michel Bugaud, Thierry Bourne, André Chabanis, Gilles Fedièrre, Bertrand Priour, Nathalie Roustan

Excusés : 6 - Damien Deville a ayant donné pouvoir à André Chabanis, Valérie Mas ayant donné pouvoir à Jean-Paul LARDY, Pascale Mignone, ayant donné pouvoir à Stéphanie Crévoulin, Laure Chastanier ayant donné pouvoir à Gilles Fedièrre, Eddy Fulachier, Jérôme Delubac

Votants : 13- Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025

2. Finances (présentation Michel BUGAUD et Sandrine)

– Affectation anticipée du résultat

En attendant l'adoption du compte financier unique, qui remplace le compte de gestion et le compte administratif, il est procédé à l'affectation anticipée comme suit :

- **19 661,99 €** pour combler le besoin total de financement incluant les restes à réaliser,
- **330 925,86 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

– Vote du budget principal 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Cet acte autorise le Maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le **budget de fonctionnement** permet d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services communaux, **il s'équilibre à 717 625,86 €**. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (loyers, location de la salle des fêtes, remboursement des charges de personnel mis à disposition, concessions...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'État.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

L'excédent de fonctionnement transféré à la section d'investissement est de 321 925,86 €.

La **section d'investissement** est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme, elle prépare l'avenir. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité.
- les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Le budget d'investissement s'équilibre à 396 047,12 €.

Budget annexe assainissement

En fonctionnement, le budget annexe retrace les recettes liées à l'assainissement et les charges de fonctionnement en dépense. Il s'équilibre à 12 630 €. En investissement, figurent les travaux en investissement et les dotations aux amortissements en recettes pour un montant global de 26 819€.

En attendant l'adoption du compte financier unique, il est procédé au report de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2 629,80 € et de 21 319 € en investissement.

3. Biens communaux – Travaux prévus :

– **Salle des fêtes** : des travaux de réfection sont prévus peinture et isolation acoustique. Une demande de subvention à hauteur de 50 % sera demandée à la communauté de communes. Le conseil municipal donne délégation au Maire pour retenir l'entreprise la mieux disante.

– **Réfection de la façade du logement communal de l'école et du préau de l'école**

4. Motion pour la consécration constitutionnelle de la laïcité

A l'occasion du 120^{ème} anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, la fédération des œuvres laïques invite les conseils municipaux à adopter une motion pour la consécration constitutionnelle de la laïcité.

5. Intercommunalité et autres organismes :

- Convention 2026-2029 avec le centre socioculturel Le Palabre : à titre dérogatoire, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 23 €/jour et par enfant bénéficiaire d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé accueillis au centre de loisirs de Baza dans la limite de 15 jours par an.
- Compte rendu des réunions ou activités (CCBA, PNR, SISAL, SIAM...)

6. Points d'information

- Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle communale A 1707 au profit de la parcelle A 1204
- Un adhérent de la bibliothèque, propose de créer un « club d'échecs » le mardi de 17h30 à 19h : initiation pour les débutants et/ou véritables parties entre joueurs. Pas d'investissement à prévoir.
- Un des vitraux de l'église cassé va être réparé, les Amis d'Ailhon prennent en charge 50 % de la dépense
- Un des logements de la Lieure se libère le 04/05/2026

Liste des délibérations

DATE	NUMERO	OBJET
23/02/2026	DE_001_2026	REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT
23/02/2026	DE_002_2026	VOTE DU BUDGET 2026
23/02/2026	DE_003_2026	ADMISSION EN NON_VALEUR
23/02/2026	DE_004_2026	REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE
23/02/2026	DE_005_2026	VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET ASSAINISSEMENT
23/02/2026	DE_006_2026	TRAVAUX SALLE DES FETES
23/02/2026	DE_007_2026	MOTION POUR LA CONSECRATION CONSTITUTIONNELLE DE LA LAICITE
23/02/2026	DE_008_2026	CENTRE SOCIO CULTUREL DU PALABRE - PARTICIPATION